

05 B192

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le
2099066
13 fev. 2019

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
Siège social : Montigny Lès Metz (57950) – 17, rue Vénizélos
353 708 746 RCS Metz
(Ci-après, la "Société")



DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 01 NOVEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} novembre,

Les soussignées :

1. **H4**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue Vénizélos et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 833 977 325 RCS Metz,
2. **DEMATHIEU & BARD GROUPE**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue Vénizélos et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 533 023 362,
3. **TRALUX**, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à Bettembourg (3254) Luxembourg – 156, route de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B12975,

Titulaires ensemble de l'intégralité des titres de la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis à Montigny Lès Metz (57950) – 17, rue Vénizélos et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 353 708 746 (ci-après, la "Société").

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- . Démission du Président actuel et nomination d'un nouveau Président ;
- . Fixation de la rémunération du Président de la Société à compter de ce jour ;
- . Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, et nomme en remplacement et sans limitation de durée :

La société H4,

Société par actions simplifiée au capital de 80 278 711 euros,
Dont le siège social est 17, rue Vénizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ,
Immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 833 977 325,

Représentée à compter du 1^{er} novembre 2018 par Monsieur René SIMON, né le 18 janvier 1954 à HOMECOURT (54), de nationalité française, demeurant 23, rue de l'église 57140 SAULNY.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés de la Société décide, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, d'accorder à compter de ce jour à la société **H4** (833 977 325 RCS Metz), au titre de ses fonctions de Président de la Société, une rémunération annuelle déterminée sur la base des coûts engagés par H4.

La rémunération sera plus précisément déterminée comme suit :

- i. 100% des frais externes engagés directement et spécifiquement pour le compte de la Société ; et
- ii. Une quote-part des autres coûts et frais internes et externes supportés par H4 dans le cadre de son activité de management du groupe (notamment ses frais généraux et le coût de ses salariés et de ses propres mandataires sociaux) (ci-après les « **Frais Communs H4** »), déterminée comme suit :
 - 95% des Frais Communs H4 ;
 - majorés d'une marge de 5% s'agissant des frais internes ;

La somme ainsi déterminée est ensuite affectée du ratio suivant : $\text{Frais Communs H4} \times ((\text{CA HT de la Société}) / (\text{CA HT agrégé et non consolidé de l'ensemble des Filiales}))$.

Etant précisé que les Filiales désignent les filiales dont H4 est Président ou auxquelles H4 fournit des services de management.

Cette rémunération sera réglée mensuellement et d'avance par la Société à H4 dans les 15 premiers jours de chaque mois, sur la base du chiffre d'affaires prévisionnel déclaré au titre de l'année en cours.

Un réajustement sera opéré en fin d'exercice ou en début de l'exercice suivant, sur la base (i) des prestations effectivement réalisées, (ii) des frais effectivement supportés par H4 et (iii) du résultat de la clé de répartition mentionnée ci-avant pour l'année considérée.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés de la Société donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la collectivité des associés de la Société ainsi que le Président de la Société.

Pour la société H4

Présidente de la Société

Associée

Représentée par toute personne dûment habilitée à l'effet des présentes (*)

Signature :

(*) Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Pour la société Demathieu & Bard Groupe

Associée

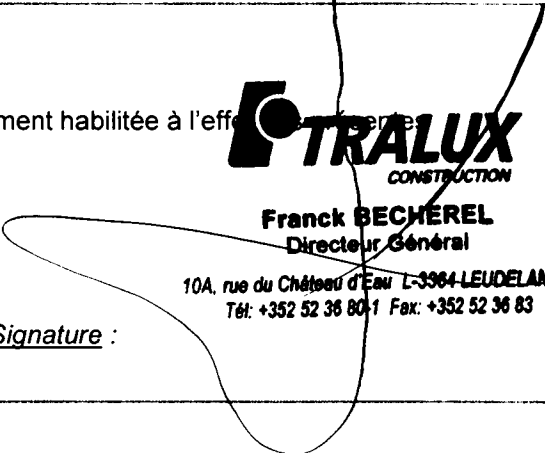
Représentée par toute personne dûment habilitée à l'effet des présentes

Signature :

Pour la société TRALUX

Associée

Représentée par toute personne dûment habilitée à l'effet des présentes



TRALUX
CONSTRUCTION

Franck BECHEREL
Directeur Général

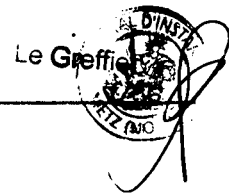
10A, rue du Château d'Eau L-3984 LEUDELANGE
Tél: +352 52 36 80 1 Fax: +352 52 36 83

Signature :

05B192

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le : 201899046
13 FEV. 2019

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
Siège social : Montigny Lès Metz (57950) – 17, rue Vénizélos
353 708 746 RCS Metz
(Ci-après, la "Société")



DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 01 NOVEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} novembre,

Les soussignées :

1. **H4**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue Vénizélos et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 833 977 325 RCS Metz,
2. **DEMATHIEU & BARD GROUPE**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue Vénizélos et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 533 023 362,
3. **TRALUX**, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à Bettembourg (3254) Luxembourg – 156, route de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B12975,

Titulaires ensemble de l'intégralité des titres de la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis à Montigny Lès Metz (57950) – 17, rue Vénizélos et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 353 708 746 (ci-après, la "Société").

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- . Démission du Président actuel et nomination d'un nouveau Président ;
- . Fixation de la rémunération du Président de la Société à compter de ce jour ;
- . Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, et nomme en remplacement et sans limitation de durée :

La société H4,

Société par actions simplifiée au capital de 80 278 711 euros,
Dont le siège social est 17, rue Vénizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ,
Immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 833 977 325,

FB

Représentée à compter du 1^{er} novembre 2018 par Monsieur René SIMON, né le 18 janvier 1954 à HOMECOURT (54), de nationalité française, demeurant 23, rue de l'église 57140 SAULNY.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés de la Société décide, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, d'accorder à compter de ce jour à la société **H4** (833 977 325 RCS Metz), au titre de ses fonctions de Président de la Société, une rémunération annuelle déterminée sur la base des coûts engagés par H4.

La rémunération sera plus précisément déterminée comme suit :

- i. 100% des frais externes engagés directement et spécifiquement pour le compte de la Société ; et
- ii. Une quote-part des autres coûts et frais internes et externes supportés par H4 dans le cadre de son activité de management du groupe (notamment ses frais généraux et le coût de ses salariés et de ses propres mandataires sociaux) (ci-après les « **Frais Communs H4** »), déterminée comme suit :
 - 95% des Frais Communs H4 ;
 - majorés d'une marge de 5% s'agissant des frais internes ;

La somme ainsi déterminée est ensuite affectée du ratio suivant : $\text{Frais Communs H4} \times ((\text{CA HT de la Société}) / (\text{CA HT agrégé et non consolidé de l'ensemble des Filiales}))$.

Etant précisé que les Filiales désignent les filiales dont H4 est Président ou auxquelles H4 fournit des services de management.

Cette rémunération sera réglée mensuellement et d'avance par la Société à H4 dans les 15 premiers jours de chaque mois, sur la base du chiffre d'affaires prévisionnel déclaré au titre de l'année en cours.

Un réajustement sera opéré en fin d'exercice ou en début de l'exercice suivant, sur la base (i) des prestations effectivement réalisées, (ii) des frais effectivement supportés par H4 et (iii) du résultat de la clé de répartition mentionnée ci-avant pour l'année considérée.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés de la Société donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la collectivité des associés de la Société ainsi que le Président de la Société.

Pour la société H4

Présidente de la Société

Associée

Représentée par toute personne dûment habilitée à l'effet des présentes (*)

Signature :

(*) Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Pour la société Demathieu & Bard Groupe

Associée

Représentée par toute personne dûment habilitée à l'effet des présentes

Signature :

Pour la société TRALUX

Associée

Représentée par toute personne dûment habilitée à l'effet

TRALUX
CONSTRUCTION

Franck BECHEREL
Directeur Général

10A, rue du Château d'Eau L-3364 LEUDELANGE
Tél: +352 52 36 80-1 Fax: +352 52 36 83

Signature :



✓
ENVOI EN GED

**GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ**

Registre du Commerce et des Sociétés
31 rue du Cambout - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

17, rue Venizélos
57950 Montigny-les-Metz

Date Chrono : 11/10/2019

Type de document : PV d'assemblée

N° de Gestion : 2005 B 192

N° de dépôt : 2019A9046

Siren : 353 708 746



GED00170595